



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 DECEMBRE 2017

Présidence M. Patrick OPPLIGER
Sont présents 46 Conseillères et Conseillers sur 55

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- Vu Préavis municipal N°17 / 2017, adopté en séance du 6 novembre 2017 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2018 présentant, **après amendements**, un excédent de charges de CHF 787'100.-- soit :

Amendements :

Amendement n° 1 « Réduction de CHF 43'000,- des charges du compte 170.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs du dicastère des travaux (arrosage automatique terrain des Marais) »

Amendement N° 2 « Réduction de CHF 30'000,- des charges du compte 430.3145.00 Entretien parcs et zones de loisirs (drainage des Esserpys)»

Amendement N° 3 « Augmentation de CHF 18'000,- des charges du compte 430.3163 Location d'objets mobiliers (achat urgent du tracteur en leasing) »

Amendement N° 6

- Chapitre 715 « Garderie »
Diminution des charges de fonctionnement de CHF 114'300.--.
- Nouveau Chapitre 712 « UAPE »
Augmentation des charges de fonctionnement CHF 89'700.--. (La répartition de ces charges sur les différents postes sera réalisée par la Bourse communale).

Ceci représente une « Diminution de charges de CHF 24'600.- sur le budget global 2018 »

Ces amendements modifient le résultat, l'excédent de charges étant diminué d'autant.

Ainsi délibéré en séance du 14 décembre 2017

Le Président :

Patrick OPPLIGER



La Secrétaire :

Geneviève FREDA GUERITAULT